

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES CORRECTEURS DE L'ÉPREUVE  
ÉCRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE  
PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE  
(AVANCEMENT DE GRADE) - SESSION 2024**

---

**LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,
- VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- VU** le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- VU** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint technique territoriaux,
- VU** le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- VU** le décret n°2008-515 du 29 mai 2008, modifié, relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- VU** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
- VU** le décret n°2017-1748 du 22 décembre 2017, modifié, fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État,
- VU** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, modifié, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- VU** l'arrêté du 5 avril 2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade), session 2024,

- VU** l'arrêté 28 novembre 2023 portant établissement de la liste des intervenants aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- VU** l'arrêté 28 novembre 2023 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade), session 2024,
- VU** l'arrêté 28 novembre 2023 portant désignation des concepteurs et testeurs de sujets de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade), session 2024,
- VU** l'arrêté du 19 décembre 2023 portant règlement de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) – session 2024,
- VU** l'arrêté du 19 décembre 2023 portant établissement de la liste des candidats autorisés à concourir à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) – session 2024,
- VU** la convention signée avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée tendant à l'organisation des spécialités mentionnées ci-après, pour le compte de l'ensemble des Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire :
- « artisanat d'art » par le Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe,
  - « logistique et sécurité » par le Centre de Gestion de la FPT du Maine et Loire,
  - « mécanique, électromécanique » par le Centre de Gestion de la FPT de la Mayenne,
  - « communication, spectacle » par le Centre de Gestion de la FPT de la Loire-Atlantique,
  - « conduite de véhicules » par le Centre de Gestion de la FPT de la Vendée.
- VU** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de Loire-Atlantique,
- Considérant** le nombre de candidats inscrits à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade), session 2024,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade), session 2024 :

▪ BAUDRIER Sylvain	Responsable du secteur reprographie, Saint-Nazaire
▪ BELLEC Éric-Jean	Encadrant d'équipe en environnement Direction Nature et Jardins, Nantes
▪ CHAUVIÈRE Gaëtan	Chargé projet patrimoine - direction des déchets, Nantes Métropole
▪ DAGORNE Hugo	Chef d'équipe - Propreté urbaine - Pôle Nantes Loire, Nantes Métropole
▪ DOS SANTOS Antonio	Responsable technique et régie, Les Atlantes, La Roche sur Yon
▪ ELICES-DIEZ Xavier	Coordonnateur restauration, Conseil Départemental 85
▪ ETIENNE Camille	Assistante numérique - Service reprographie, Saint-Nazaire

▪ LEMAN Pascal	Chef de projets d'espaces publics, Pôle Loire Chézine, Nantes Métropole
▪ PACAUD Adèle	Chargée de mission PCAET et éolien, SYDEV
▪ POUSSARD Patrick	Formateur consultant en restauration
▪ REVEL Jacques	Professeur en horticulture, retraité,
▪ ROMSÉE Bernard	Directeur des Services Techniques, Communauté de communes Sud Retz Atlantique
▪ ROUVIÈRE Nathalie	Chargée de mission transition écologique et accessibilité handicapé, Vigneux de Bretagne
▪ SODOYER Alain	Chef du service Patrimoine Bâti, retraité,
▪ TENAUD Laurent	Coordinateur des moyens humains et matériels, Nantes Métropole
▪ TOUBLANC Marie-Noëlle	Référente déchets/qualité - Service propreté urbaine, Nantes Métropole
▪ VASLIN Yann	Directeur technique du pôle culture, Espace culturel Capellia, La Chapelle sur Erdre

## ARTICLE 2

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique ([www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)).

Fait à Nantes, le 19 décembre 2023



Le Président  
Philip SQUELARD

Le président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le (date et signature)

